



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage : 25/11/2025

### Conseillers

en exercice	: 15	L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à vingt heures trente,
Présents	: 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir	: 0	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants	: 10	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre

Etaient absents : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme BEAUMARD Angélique, Mme DESCORMIERS Cindy

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION

### DCM 2025-12-059

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 novembre

### DCM 2025-12-060

5.2. Institutions et vie politique - fonctionnement des assemblées

Cours de pilates - convention de mise à disposition de la salle Pierre Desproges - signature d'un avenant

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 3 novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du club Activités adaptées et santé du Bourgueillois la salle Pierre Desproges tous les lundis de 18H30 à 19H30 pour des cours de pilates.

La présidente du Club sollicite une mise à disposition de cette même salle tous les lundis de 17H15 à 18H15 pour un cours de pilates supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Monsieur le Maire propose d'encadrer cette mise à disposition par un avenant à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ ACCEPTE de mettre à la disposition du Club Activités adaptées et santé du Bourgueillois, à titre gracieux, dans le cadre de cours de pilates tous les lundis de 17H15 à 18H15, la salle Pierre Desproges
- ▶ PRÉCISE que la commune pourra user du local en cas de besoin ; le club devra organiser ses cours dans un autre lieu proposé par la collectivité territoriale
- ▶ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du local

#### DCM 2025-12-061

##### *7.1. Finances - décisions budgétaires*

##### *Tarifs communaux 2026*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les divers tarifs comme suit :

#### SALLE PIERRE DESPROGES

*Caution salle : 1 000 € pour les particuliers et associations hors commune)*  
*500 € (associations communales)*

*Caution ménage : 200 €*

#### Forfait week-end (vaisselle comprise)

Commune	350 €
Hors commune	450 €

Associations hors commune 150 €

Forfait location nappes pour mange debout 20 €

#### SALLE DE L'ANCIENNE GARE

##### Rassemblement familial à l'occasion d'obsèques sur la commune

- 1 jour en semaine 20 €

#### TARIF VAISSELLE CASSÉE

Coupe à champagne : 1,10 €

Assiette plate : 1,90 €

Assiette creuse : 1,90 €

Assiette à dessert : 1,40 €

Tasse à café : 0,80 €

Sous-tasse : 0,80 €  
Verre ballon n° 4 (14cl) : 1,00 €  
Verre à digestif 2cl : 2,30 €  
Coupe à fruits : 2,00 €  
Carafe poire 1l : 1,30 €  
Pichet inox : 11,00 €  
Pichet à anse : 3,00 €  
Couteau de table : 1,10 €  
Fourchette de table : 0,80 €  
Cuillère de table : 0,80 €  
Couvert à poisson : 1,60 €  
Cuillère à café : 0,70 €  
Plat inox 46 cm : 9,20 €  
Plat torpilleur inox 1m : 42,00 €  
Ecumoire : 7,00 €  
Louche coquille : 4,00 €  
Couteau à pain : 4,00 €  
Corbeille à pain : 4,00 €  
Légumier inox diamètre 24 cm : 11,00 €  
Saucière inox : 7,00 €  
Planche à découper : 23,00 €  
Casserole alu diamètre 20 cm : 20,00 €  
Casserole alu diamètre 22 cm : 22,00 €  
Casserole alu diamètre 24 cm : 24,00 €  
Casserole alu diamètre 26 cm : 26,00 €  
Faitout diamètre 38 cm : 75,00 €  
Faitout diamètre 40 cm : 92,00 €  
Plat ovale (grand modèle) : 42 €  
Plat ovale (moyen modèle) : 9,20 €  
Marmite traiteur alu (diamètre 40 cm) : 92,00 €  
Plat gazinière : 55,00 €  
Percolateur : 160,00 €  
Seau : 3,10 €  
Grand balai : 13,00 €  
Petit balai : 4,00 €  
Balai brosse : 5,00 €  
Pelle : 2,00 €  
Ensemble seau essoreur Vileda : 30,00 €  
Porte-manteaux : 90,00 €  
Chauffe-assiette : 690,00 €  
Chariot roulant : 320,00 €  
Aspirateur : 550,00 €  
Escabeau : 20,00 €

### REDEVANCES CAMPING

#### Forfait caravanes et camping-cars

- 4 heures 5 €
- 24 heures 12 €
- 7 jours 70 €

#### Forfait toiles de tente

- 7 € par nuit

#### Forfait lave-linge : 4 € par cycle

#### Forfait sèche-linge : 2 € /45 minutes

#### CIMETIERE - CONCESSIONS

* 15 ans	90 €
* 30 ans	155 €
* 50 ans	210 €

#### COLUMBARIUM - CONCESSIONS

* 15 ans	
1 case	380 €
* 30 ans	
1 case	700 €

#### CAVEAUTINS - CONCESSIONS

* 15 ans	60 €
* 30 ans	120 €

#### DIVERS

Photocopies	0,25 €
Cartes postales	0,50 € / 0,80 €
Recueil 'La Grande Crue'	15 €
Livre 'La Chapelle au XXème siècle	20 €
Redevance occupation domaine public	0,10 €/ml
Redevance occupation domaine public (Commerçants sédentaires et ambulants)	1€/m <sup>2</sup>

#### DCM 2025-12-062

##### *5.2. Institutions et vie politique - fonctionnement des assemblées*

Enquête publique sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique du réacteur n° 1 du CNPE de CHINON - avis à formuler

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique est en cours portant sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique du réacteur n° 1 du CNPE de CHINON.

Cette enquête publique a débuté le 3 novembre 2025 et se terminera le 5 décembre 2025.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. L'avis peut être formulé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur l'enquête publique en cours portant sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique du réacteur n° 1 du CNPE de CHINON

#### DCM 2025-12-063

##### *5.2. Institutions et vie politique - fonctionnement des assemblées*

Modification des statuts du SIEIL 37

Considérant la demande d'adhésion à la compétence éclairage public pour la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence

Eclairage public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 7 octobre validant l'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTÉ la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité Syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

#### **DCM 2025-12-064**

##### **7.5. Finances - Subventions**

Travaux de pose de drain en façade sud de l'Eglise - demande de subvention au titre de la DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 4 novembre 2024, le Conseil Municipal a retenu l'offre d'ATELIER 27 - 6 quai Charles VII - 37500 CHINON - pour une mission d'étude visant à effectuer un diagnostic sanitaire et structurel de l'Eglise de la Translation de Saint Martin préalablement à la réalisation de travaux.

L'étude étant faite, il convient d'inscrire au budget primitif les travaux d'installation d'un drain en façade sud de l'Eglise.

Le montant de ces travaux est estimé à 164 220 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR) afin de financer en partie le coût de ces travaux.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**Coût estimatif de l'opération : 164 220 € HT**

Détailé comme suit :

Travaux : 143 432 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires SPS : 20 788 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

DETR : 65 680 €

FDSR : 20 570 €

DRAC : 32 840 €

Autofinancement : 45 130 €

**Echéancier prévisionnel :**

Attribution subvention : mai 2026

Début des travaux : juin 2026

Fin des travaux : octobre 2026

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ CONFIRME son souhait d'inscrire au budget 2026 les travaux d'installation d'un drain en façade sud de l'Eglise pour un montant global estimé à 164 220 €
- ▶ APPROUVE le plan de financement et l'échéancier des travaux sus-désignés
- ▶ SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au taux maximum, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR)
- ▶ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette délibération
- ▶ DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

## **DCM 2025-12-065**

### **7.5. Finances - Subventions**

#### **Travaux de pose de drain en façade sud de l'Eglise - demande de subvention au titre du FDSR 2026**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 4 novembre 2024, le Conseil Municipal a retenu l'offre d'ATELIER 27 - 6 quai Charles VII - 37500 CHINON - pour une mission d'étude visant à effectuer un diagnostic sanitaire et structurel de l'Eglise de la Translation de Saint Martin préalablement à la réalisation de travaux.

L'étude étant faite, il convient d'inscrire au budget primitif les travaux d'installation d'un drain en façade sud de l'Eglise.

Le montant de ces travaux est estimé à 164 220 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention, auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2026 (FDSR) afin de financer en partie le coût de ces travaux.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**Coût estimatif de l'opération : 164 220 € HT**

Détaillé comme suit :

Travaux : 143 432 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires SPS : 20 788 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

FDSR : 20 570 €

DETR : 65 680 €

DRAC : 32 840 €

Autofinancement : 45 130 €

**Echéancier prévisionnel :**

Attribution subvention : mai 2026

Début des travaux : juin 2026

Fin des travaux : octobre 2026

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ CONFIRME son souhait d'inscrire au budget 2026 les travaux d'installation d'un drain en façade sud de l'Eglise pour un montant global estimé à 164 220 € HT
- ▶ APPROUVE le plan de financement et l'échéancier des travaux sus-désignés
- ▶ SOLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, au taux maximum, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2026
- ▶ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette délibération
- ▶ DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

### RÉUNIONS DIVERSES

- ▶ M. GUIGNARD donne lecture du compte-rendu du conseil d'école en date du 6 novembre ; suite à une demande formulée par certains parents d'élèves concernant l'ajout de fromage aux menus des enfants fréquentant la cantine, le Conseil Municipal n'a pas émis un avis favorable ; Monsieur GUIGNARD précise qu'il existe en général un produit laitier dans chaque menu et qu'ils sont préparés par une diététicienne
- ▶ M. GUIGNARD donne lecture du compte-rendu du 6 novembre portant sur le bilan du comice rural
- ▶ M. LEPILLIEZ informe l'assemblée de l'avancement des travaux aux sanitaires du camping ; quelques petits travaux de finition sont en cours
- ▶ M. PETIBON donne lecture du compte-rendu de la journée de la précarité énergétique organisée par le SIEIL 37 le 27 novembre dernier ;

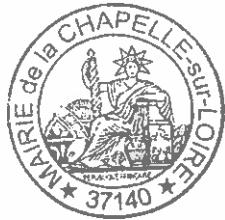
### CCTOVAL

- ▶ M. GUIGNARD informe l'assemblée que la conférence des Maires portait sur le projet d'un PLUI
- ▶ M. GUIGNARD et M. de CHAMPS informent le Conseil qu'une réunion a eu lieu le 17 novembre avec le service gestion des déchets ménagers de la CCTOVAL en présence des élus et des agents communaux ; cette réunion portait sur le fonctionnement de la collecte notamment celle du camping municipal
- ▶ M. GUIGNARD ajoute qu'un rappel a été fait auprès des agents techniques sur la gestion de la digue compétence de la CCTOVAL ; il précise être à ce jour, malgré les diverses relances, dans l'attente d'une convention de gestion et d'une convention de mise à disposition du personnel pour la surveillance de la digue, qui devront être signées entre la commune et la CCTOVAL
- ▶ Mme GANDRILLE donne le compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre (modification des statuts suite à la prise de compétence PLUI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; quelques décisions modificatives et admissions en non-valeur ; attribution de fonds de concours pour les communes de Savigné-sur-Lathan, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Restigné)

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée  
à 21 heures 35.

La secrétaire de séance,

Florence GALET



Le Maire,

Paul GUIGNARD

